



RESPECT **UEFA FAIR PLAY**



 **Nestlé**
Good Food, Good Life

Une passion partagée

Photo: Corinne Vuillet

Pol

Cant

information



62

Mars 2006

Bulletin de la Police cantonale vaudoise

 **POLICE**
cantonale vaudoise

FIDUCIAIRE BERTHOUD

à votre service pour :

Votre comptabilité

Vos décomptes TVA

Votre déclaration d'impôt

Rue du village 28 - 1312 Eclépens

Tél. 021 / 866 13 34 - Fax 021 / 866 13 34

N° 62 Mars 2006



Edito

L'échelle vaudoise

Eclairage

Sécurité militaire

Rendez-vous

«Ski-club Gendarmerie vaudoise»

Culture

Vous avez dit «police»?

Actualité

Savatan: l'Académie prend de l'ampleur

Événement

Promotions

Editeur

Association de la Revue de la Police cantonale vaudoise
Centre Blécherette, 1014 Lausanne

Rédacteur responsable

Jean-Christophe Sauterel

Responsable d'édition

Guy-Charles Monney

Rédacteurs

Jean-Luc Agassis, Pierre-André Déltroz, Vincent Delay,
Jean-Philippe Narindal, Olivier Rochat, Tony Maillard,
Patrick Suhner, Christian Lovis, Marie Reszler,
Olivier Roux, Denis Froidevaux, Fanny Guénat,
Nicholas Margot, Paolo Ianetta

Photos

Charles Dagon, Mohammed Zouhri, Guy Vuffray,
Marie Reszler, Nicolas Spring, Jean-Bernard Sieber,
Ali Chakour, Jean-Luc Agassis, Pierre-André Déltroz

Conception et réalisation

Tasmanie SA, Lausanne

Publicité

S.P.M. Swiss Public Magazines
Tél.: 021 641 13 60 - Fax: 021 641 13 10
E-Mail: spm.sarl@bluewin.ch

Photolithos et impression

IRL SA, Lausanne

© Police cantonale vaudoise.

Toute reproduction autorisée avec l'accord de l'éditeur.
Paraît 4 fois par an en 4000 exemplaires.
Tirage contrôlé par la REMIP (3153 exemplaires)
Revue distribuée gratuitement à tous les membres
des polices vaudoises, aux polices de Suisse,
aux autorités civiles et judiciaires cantonales et fédérales,
aux partenaires privés et à nos annonceurs.

www.police.vd.ch



Notre profession de policier est de grande noblesse dans ce qu'elle consiste, pour l'essentiel, à assurer un ordre public propice à l'épanouissement de la démocratie et à celui du citoyen.

L'échelle vaudoise

Souvenons-nous de la phrase versifiée de Victor Hugo!

«Depuis six mille ans la guerre plaît aux peuples querelleurs.

Et Dieu perd son temps à faire les étoiles et les fleurs.»

Oserais-je ajouter?

«Depuis six mille ans les peuples créent les lois. Et toujours plus nombreux s'ingénient à les violer.»

Autrement dit, entre ceux qui imaginent le ciel et ceux qui répriment l'enfer, il reste, par les temps qui courent, bien peu de place pour la poésie. Notre image dans la population vaudoise est bonne mais bien chèrement acquise et peu souvent gratifiée. Non que nous souhaitions des «étoiles et des fleurs» mais bien que les moyens pour lutter contre les «peuples querelleurs» nous soient laissés à défaut d'être augmentés.

La réforme du système sécuritaire vaudois, trop lente à mon gré, et soumise à la réticence ou à l'adversité irrationnelles, pèse d'un poids non négligeable sur l'art qui devrait nôtre de nous concentrer presque exclusivement sur le cœur de notre mission.

Mais plus profondément, j'observe avec vous le délitement progressif de la société et, paradoxalement son «orfévrification» de pensée sociologique, psychanalytique ou économique.

Les dernières affaires portées devant les tribunaux sont éclairantes sur ce sujet et il faut ici déplorer la nouvelle manière: les vices sont passés du confessionnal au divan du psychiatre et de la prison à l'hôpital. Habile manœuvre ou symptôme d'une société qui cherche son absolution dans les faux-fuyants. Pire, la miséricorde et parfois les médias consentent au coupable une réputation de victime même si la norme et la justice continuent à exiger que chacun assume sa responsabilité.

La mansuétude ainsi obtenue, par un progrès soudain, rassurant l'angélisme de quelques intellectuels dont Voltaire aurait pu s'inspirer dans l'écriture de son Candide, couche les fautifs dans le lit des malades et tend à remplacer le jugement par le diagnostic.

Et nous voilà bien avancés, et quand je dis nous c'est naturellement l'ensemble de la chaîne pénale.

Admettons pour un temps que la pharmacopée soit en mesure de distribuer des pilules contre le racisme, l'extrémisme, la violence structurelle, l'agression dans les écoles, les cambriolages, les attaques à main armée, les arrachages de sac, la violence domestique, les crimes de sang, la

corruption mais aussi l'absence de dispositions légales contraignantes nous obligeant au travail de Sisyphe, interpellé, arrêté, déféré... puis retrouver les mêmes, et à nouveau interpellé, arrêté, déféré... et toutes ces petites choses constituant notre quotidien.

Devrait-on, dès lors, considérer notre profession comme un simple retard de la médecine et de la pharmacie?

Hélas pour nous et pour la société, les géants de la chimie permettent aux sportifs d'aller plus vite, plus haut, plus loin mais leurs recherches n'ont pas encore l'objectif d'une prophylaxie permettant la distinction entre le bien et le mal.

A défaut de ciel nous voici, et pour un moment encore, contraints au ménage de l'enfer.

Les épreuves que nous traversons, les défis qui nous attendent, les projets naviguant entre les récifs et que nous pilotons avec obstination représentent néanmoins de formidables opportunités pour lesquels chacun d'entre vous a un rôle à jouer.

D'abord parce que la sécurité est devenue aujourd'hui un enjeu politique majeur; d'institution verrouillée, nous devons sortir de cette tentation de le rester, au risque d'ajouter encore à l'ignorance de ceux qui la croient dotée d'abondance et de pouvoir discrétionnaire alors qu'il ne s'agit que d'un devoir de servitude.

Le débat, s'il est dans les effectifs et les moyens, l'est aussi dans la nécessité d'explicitier toujours et encore l'exercice difficile d'une profession plongée au cœur des contradictions sociales, souvent excessives donc déséquilibrantes pour ceux qui ont le devoir d'agir dans un perpétuel souci de proportionnalité.

Expliquer, informer, communiquer mais encore et surtout démontrer.

Aujourd'hui, et a fortiori après le vote positif sur l'espace Schengen, nous sommes plus que jamais tributaires de vases sociologiques et sécuritaires européens communicants; les quartiers sensibles des grandes cités françaises, environ huit cents répertoriés dans l'étude menée il y a une quinzaine d'années par la commissaire Lucienne Bui Trong, nous ont intéressés sur le plan conceptuel mais sans nous alerter véritablement sur leur valeur exemplaire.

Les raisons en sont multiples, d'abord parce que la comparaison s'arrête à la simple valeur démographique mais aussi et surtout parce que l'immigration ne s'est pas faite chez nous dans les mêmes conditions de rapidité et de focalisation sur d'anciennes colonies.

Jusqu'ici notre société a joué la carte de l'intégration avec un certain bonheur. Le problème est donc ailleurs et il faut sans doute aller le chercher dans l'offre que le marché du travail

est à même d'offrir à la nouvelle génération. Les jeunes résidant sur le territoire vaudois ont-ils un futur? Trouvent-ils des places d'apprentissage ou du travail, leurs certificats ou diplômes en poche?

Rien n'est moins sûr et cette incertitude est à prendre avec le plus grand sérieux. Sans futur, sans moyen de faire bouillir la marmite il est à craindre qu'à l'horizon 2010 nous voyions s'enflammer quelque quartier urbain ou suburbain.

J'ai décidé de lancer une véritable réflexion sur la question afin de consolider à la fois tous les acquis de Police 2000 en la matière, diagnostics de la sécurité, observations dans les zones pilotes, concepts généraux en matière de proximité, de prévention etc... afin d'établir une échelle d'appréciation, dite échelle vaudoise, permettant d'anticiper les épisodes de crise y compris les incivilités apparemment les plus anodines et sans attendre le passage à des infractions constituées.

L'apaisement de la conduite lancé il y a deux ans commence à porter ses fruits, je ne doute pas du succès de l'échelle vaudoise, portant certes le nom de notre cher Canton, mais qui sera surtout l'affaire de tous.

Eric Lehmann
Commandant de la Police Cantonale

Sécurité militaire

La police militaire territoriale (PM ter)

La compagnie police militaire territoriale 1 (cp PM ter 1)

Introduction

La compagnie de police militaire territoriale 1, stationnée à Yverdon depuis le 1^{er} janvier 2003, est issue de la nouvelle structure de la Sécurité militaire de l'Armée.

La police militaire territoriale est une formation constituée de policiers militaires professionnels. Elle est comparable, toute proportion gardée, à nos corps de police cantonaux. Les agents de l'unité sont formés au sein de l'Ecole de police militaire qui dure 15 mois et qui les prépare aux tâches de police judiciaire, de circulation et de sûreté.

Elle fait partie d'une structure de quatre unités d'un total de 192 agents, répartis sur tout le territoire de la Confédération. Elle fonde ses compétences de police sur l'art 100 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire.

Prestations de la police militaire territoriale

D'un bout à l'autre de la Suisse romande, la police militaire territoriale assure les tâches de police judiciaire, de circulation et de sûreté dans le cadre militaire. Ses engagements l'amènent à devoir fournir les prestations techniques suivantes:

- Constatation des faits dans les affaires relevant de la police judiciaire.
- Enquêtes et perquisitions sur mandats de juges d'instruction militaire.
- Recherches et mesures de protection.
- Arrestations, interceptions et contrôles de personnes.
- Réquisitions et mandats dans le cadre de procédures judiciaires.
- Constats en cas de vols, dégâts matériels, consommation de stupéfiants
- Enquêtes lors de dommages corporels, accidents graves.
- Contrôle routiers (LCR, OCM, SDR, ADR) des véhicules militaires.
- Formation et prévention dans le cadre de cours ou d'écoles de recrues.
- Accompagnements lors de convois exceptionnels.
- Escortes, protection de personnes, d'ouvrages.
- Analyse de concept de surveillance, de sécurité au sein des infrastructures militaires.
- Appui dans le cadre de missions subsidiaires aux polices cantonales ou ferroviaire.
- Information et assistance au commandant de formation et à leur troupe.

Organisation de la compagnie de police militaire territoriale

D'un effectif final de 50 agents, la compagnie 1 est actuellement composée de 26 policiers militaires territoriaux. La cellule de conduite, le service administratif et la logistique composés de 9 personnes sont situés dans les mêmes infrastructures que le CIR d'Yverdon-les-Bains.

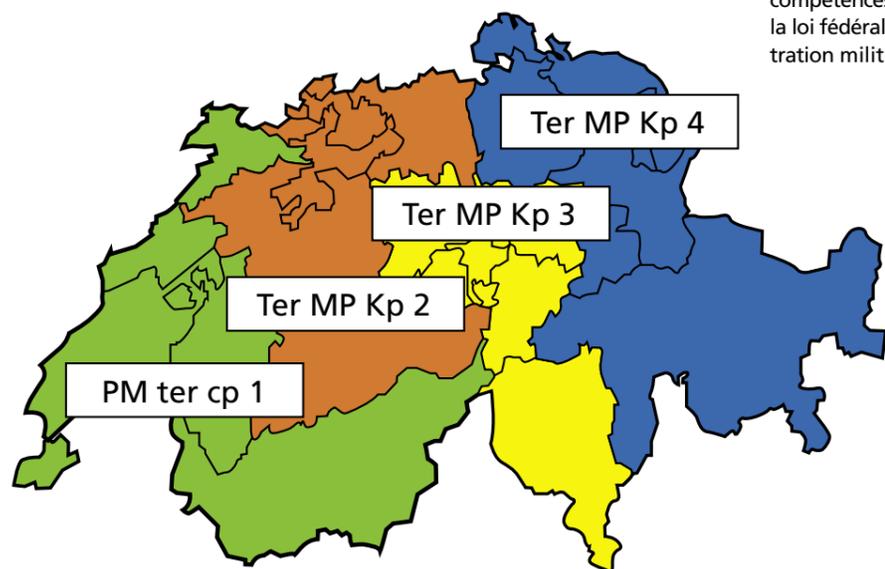
Le poste de la police militaire territoriale d'Yverdon-les-Bains (VD) stationné dans le même bâtiment, se compose d'un effectif transitoire de 6 policiers militaires. Il assure par ses prestations la couverture des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et provisoirement du Jura.

Le poste de la police militaire territoriale de Torny (FR) d'un effectif provisoire de 7 policiers militaires couvre les besoins du canton de Fribourg, de la région de Payerne ainsi que les places d'instruction ou de tirs inhérentes. Il se trouve dans une infrastructure militaire voisine du village de Torny.

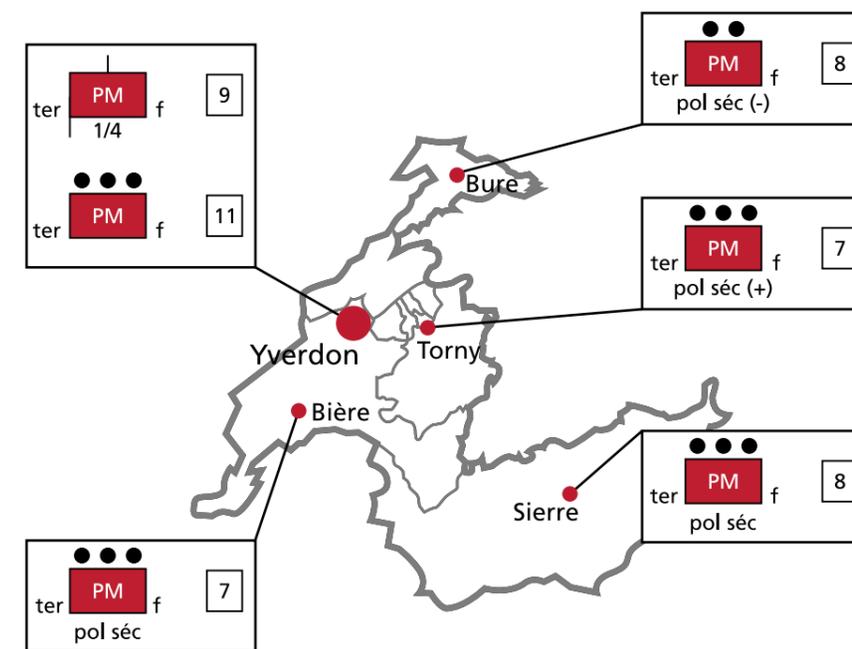
Le poste de la police militaire territoriale de Sierre (VS) d'un effectif actuel de 3 policiers militaires territoriaux se trouve dans le même bâtiment que la Police cantonale valaisanne et du service d'entretien des routes nationales. Il assure la couverture des besoins de police militaire dans le canton du Valais.

Dans un futur proche, au printemps 2007, l'ouverture du poste de la police militaire territoriale de Bure (JU) assurera les besoins dans le canton du Jura.

Le poste de la police militaire territoriale de Bière devant encore faire l'objet d'une évaluation.



4 compagnies de la police militaire territoriale couvrent tout le territoire helvétique



Répartition des postes de la police militaire territoriale en Suisse romande

Quelques chiffres pour 2005

En 2005, la police militaire territoriale a traité, en Suisse romande, 275 événements dont des délits, des contrôles divers, des accidents, etc..., tant sur les places d'arme que dans les cantons.

Dans le canton de	Genève	Vaud	Neuchâtel	Jura	Fribourg	Valais
Ayant requis la PM ter	18	132	20	34	48	23
Dont ... sur des pl d'armes	4	65	5	23	18	4

Réquisitions au profit	
de juges d'instruction militaire	630 (mandats amener, arrêt, LSI)
du canton de VS et de son administration mil	48 (mandats d'arrêts, équipements, etc...)

Infractions Lstup (consommation, trafic)	220 sdt suspectés > 196 sdt positifs
--	--------------------------------------



Commandement

La compagnie de la police militaire territoriale 1 est dirigée par le Major Christian MASSY, Commandant, et son remplaçant l'Adj sof Eric WYSSSEN. Le Chef du poste d'Yverdon-les-Bains est le Sgt Alain CHETELAT.

Contact

Cdmt cp PM ter 1
Rte de Lausanne 32
1400 Yverdon-Les Bains
Tel 024 423 09 11
no gratuit 0800 552 333
Fax 024 423 09 77

Merci au Major Massy ainsi qu'à l'adjudant Wyssen pour leur collaboration active à ce reportage.

Nous pouvons encore relever que la proximité immédiate entre la justice militaire, la police militaire et la police cantonale vaudoise, dans le même bâtiment, prouve qu'il est possible de regrouper des institutions fédérales et cantonales, tout en préservant leur indépendance respective, en particulier sur le plan professionnel.

Pierre-André Délitroz



Justice militaire

La rédaction de Pol cant information a rencontré le Lt-col Pierre Henri Blanc, Juge d'instruction militaire professionnel, stationné au CIR Nord, à Yverdon-les-Bains, dans les locaux occupés conjointement par la gendarmerie et la police militaire territoriale.

Lt-col Blanc, quel est brièvement votre parcours militaire?

J'ai commencé ma vie militaire dans l'infanterie. Je l'ai quittée en 1970 alors que j'étais premier lieutenant à la compagnie de grenadier I/1. A cette époque, le col Bontemps, commandant de la police municipale de Lausanne, avait repris le commandement de la gendarmerie de l'armée. Il s'agissait d'une formation totalement inefficace et anachronique, basée sur un concept datant d'avant la motorisation. Les gendarmeries de l'armée étaient éclatées dans les troupes, à raison de deux hommes par régiment, dotés chacun d'un vélo. Le col Bontemps, qui était un visionnaire exceptionnel, a décidé d'en faire un véritable service de police, en regroupant tous les gendarmeries de l'armée au sein de la compagnie EM des grandes unités d'armée, brigades et divisions. De plus, pour réformer le système en profondeur, il a choisi de constituer un noyau de jeunes officiers, qu'il a personnellement choisis un à un, pour les former selon ses principes, avant de les injecter dans le système. La vision du col Bontemps s'est révélée prémonitrice et le succès a été total.

Pour faire partie de la gendarmerie de l'armée, il fallait soit être policier ou ancien policier, ou encore juriste avec l'expérience du droit pénal. Étant docteur en droit et avocat pratiquant, je remplissais la deuxième condition et c'est ainsi que j'ai rejoint la gendarmerie de l'armée, à la demande du col Bontemps, en 1971. En 1995, la gendarmerie de l'armée est devenue la police militaire. Dès cette date, j'ai été détaché au profit du service de sécurité de la police militaire, qui est une unité composée exclusivement d'inspecteurs de sûreté et chargée, en cas de service actif, de protéger l'armée contre l'espionnage, le terrorisme et la subversion.

Lt-col Blanc, expliquez votre activité au sein d'Armée XXI?

Au 1^{er} janvier 2004, avec l'avènement d'Armée XXI, la police militaire a été professionnalisée. En résumé, quatre compagnies de police militaire territoriale ont été constituées avec des militaires ayant suivi une école de police de 11 mois, comparable en tous points avec une école de gendarmerie. La plupart des instructeurs de cette école, dont je faisais partie, étaient d'ailleurs issus des polices cantonales. J'ai donc quitté la police militaire pour rejoindre la justice militaire, au sein de laquelle, six postes de juge d'instruction militaires professionnels ont été créés. Deux juges d'instruction militaire, le cap Patrick Burkhalter et moi-même, sont basés au CIR d'Yverdon, dans des locaux que nous partageons avec la gendarmerie vaudoise et la police militaire. Deux autres juges sont basés dans le canton de Soleure et deux à St Gall.

L'organisation étant entièrement nouvelle, il s'agissait de définir l'entier des règles de fonctionnement. Nous avons adopté la solution la plus simple, en ce sens que nous avons décidé de copier en tous points le modèle civil, la police militaire jouant à l'égard des juges d'instruction militaire, exactement le même rôle que la police cantonale joue à l'égard des juges d'instructions civils.



Notre domaine d'activité ressemble énormément à celui de nos collègues civils, avec notre lot de morts suspectes ou accidentelles, de délits contre le patrimoine, d'abus de confiance et vols de matériel, de munition, de numéraire, etc... d'infractions contre l'intégrité sexuelle, d'accidents de circulation, de tir et autres. A cela, s'ajoutent quelques types de délits spécifiquement militaires, tels que, par exemple, fraude pour esquiver le service militaire, violation de secrets militaires, désobéissance, insoumission ou refus de servir. Les juges d'instruction militaire professionnels sont en outre compétents pour les délits commis par des troupes suisses à l'étranger et pour les crimes de guerre commis par des personnes arrêtées en Suisse. Enfin, nous connaissons également des infractions commises par les gardes-frontières, lorsqu'ils sont en service.

S'agissant des stupéfiants, paradoxalement ils occupent beaucoup la police militaire et très peu les juges d'instruction militaire. Nous n'intervenons que pour délivrer des mandats de perquisition et, exceptionnellement, d'arrêt. La raison en est que les cas de peu de gravité sont liquidés disciplinairement par la troupe, alors que les cas plus graves sont transmis à la police civile. Sont considérés comme cas de peu de gravité, la possession d'un maximum, non cumulatif, de 10 gr de cannabis, de 5 pièces de substances hallucinogènes ou de drogues synthétiques et d'un gr d'héroïne, de cocaïne ou leurs dérivés.

Comment est formée l'antenne romande au niveau géographique et quels sont vos collaborateurs directs? Par décision de l'auditeur en chef, qui est le chef de la justice militaire, les juges d'instruction militaire professionnels sont compétents sur tout le territoire suisse. Toutefois, pour des raisons linguistiques évidentes, les juges romands d'Yverdon-les-Bains instruisent essentiellement les affaires concernant les trois tribunaux militaires francophones.

Nos collaborateurs directs sont les agents de la police militaire, à qui nous adressons des réquisitions dans le cadre des enquêtes en cours.

Pouvez-vous bénéficier, dans le cadre d'une enquête, de l'appui des autorités judiciaires civiles et dans quelles mesures?

La loi sur la Procédure pénale militaire (PPM) prévoit que les services de police civils et militaires doivent prêter leur concours à la justice militaire. Elle prévoit également que les autorités judiciaires civiles et militaires se prêtent mutuellement assistance.

Nous faisons appel à la police civile, lorsque nous avons besoins de prestations spécifiques, dans des domaines où la police militaire n'est pas équipée. Il s'agit notamment de l'identité judiciaire et des moyens de relevés techniques en cas d'accidents graves. Nous sollicitons également l'institut universitaire de médecine légale pour les autopsies et les examens physiques de victimes. Enfin, nous collaborons régulièrement avec toutes les instances judiciaires civiles, notamment les tribunaux, le Ministère public et les juges d'instruction, pour des échanges d'informations et de copies de décisions judiciaires.

Comment se déroule une enquête instruite par un juge d'instruction militaire?

Contrairement au juge civil, qui se saisit d'office, la justice militaire ne peut être mise en œuvre que par le biais d'une ordonnance d'enquête. Bien entendu, en cas d'urgence, celle-ci peut être délivrée par téléphone et confirmée par écrit ultérieurement.

Pour les infractions commises pendant le service, l'ordonnance d'enquête est signée par le commandant de troupe, généralement le commandant de bataillon. Pour les infractions commises hors service, l'ordonnance émane de l'auditeur en chef.

Le dossier que nous recevons de la chancellerie du tribunal militaire contient l'ordonnance d'enquête avec ses annexes, un extrait du casier judiciaire et une attestation du contrôle des habitants. Nous complétons ces renseignements par un rapport de renseignements généraux que nous demandons à la police militaire

et, si le prévenu a fait du service dans un passé n'excédant pas quelques années, un rapport de renseignements militaires est demandé au commandant de compagnie. Nous procédons ensuite aux opérations usuelles d'enquête.

A l'instar des juges d'instruction neuchâtelois, les juges d'instruction militaire n'ont pas de compétence pénale. Une fois l'enquête terminée, nous envoyons le dossier à l'auditeur du tribunal militaire, qui est l'équivalent d'un procureur en matière civile. Celui-ci a diverses options: il peut rendre une ordonnance de non-lieu, s'il estime qu'il n'y a pas d'infraction. Il peut aussi rendre une ordonnance de condamnation, sa compétence étant toutefois limitée à un mois d'emprisonnement et Fr.1'000 d'amende. S'il estime qu'une sanction plus grave s'impose, il rédige un acte d'accusation et l'affaire est renvoyée au tribunal militaire pour jugement. L'auditeur peut également prononcer toutes les sanctions disciplinaires, s'il estime qu'il s'agit d'un cas de peu de gravité. En pareil cas, il acquitte pénalement et prononce une sanction disciplinaire.

Conclusion: Voici un bref aperçu de la Justice militaire qui, depuis la mise en place d'Armée XXI, a été adaptée pour être plus fonctionnelle.

Travaillant dans des locaux modernes, jouxtant ceux de la police militaire et de la gendarmerie vaudoise, le contact humain entre les services est permanent. Nous en dérivons un enrichissement personnel et un gain opérationnel inestimables.

Merci au lt-col Pierre Henri Blanc, juge d'instruction militaire, pour sa disponibilité.

Pierre-André Délitroz

«Ski-club Gendarmerie vaudoise»

1956 -2006

Le Ski-club «Gendarmerie vaudoise» a vu le jour le 12 mai 1956. Mais, depuis 1947 déjà, les patrouilleurs de l'époque souhaitaient la création de celui-ci. En effet, lors des divers concours civils auxquels ces derniers participaient, ils n'étaient pas classés faute de ne pas être au bénéfice d'une licence, délivrée par la Fédération suisse de ski. Donc, en eux germait l'idée de créer un groupement qui le fut grâce à l'enthousiasme d'anciens mordus, d'une poignée de jeunes et la compréhension d'un Commandant sportif.



En réalité, c'est à l'occasion du cours à ski officiel de janvier 1956, à la Cabane militaire de Bretaye que se concrétisèrent enfin matériellement les espoirs de ceux qui y croyaient fermement, alors que certains pensaient qu'il s'agissait d'une utopie. En effet, le comptable d'alors, encouragé par le Commandant et les patrouilleurs-instructeurs, récolta les signatures d'une quarantaine de participants acquis à la cause du ski. Quatre mois plus tard, l'assemblée générale accepta les statuts du Club et le 27 octobre de la même année, le comité eut la joie de présenter à l'assemblée générale de l'ARRCS, la candidature du Ski-Club «Gendarmerie vaudoise», laquelle comportait une liste de 113 membres fondateurs, dont deux dames. La Fédération Suisse de Ski en fit de même par la suite. En 1957, 13 membres de la police de sûreté firent leur entrée au sein du groupement.

Au début de l'activité du club, les instructeurs, porteurs du brevet IS, se mirent chaque hiver, deux jours durant, en congé et gratuitement, à la disposition des membres désireux de parfaire leurs aptitudes

à ski. Par la suite, d'excellents skieurs et moniteurs JS se joignirent à eux.

Chaque année, un concours interne fut organisé à l'intention des membres et de leur famille. Le comité et quelques patrouilleurs se chargeaient de l'organisation. Dans le courant de

Aviolats, Le Rosex, Les Plans s/Bex, Les Voëttes, le Col des Mosses, etc... Lors de la visite aux Mosses, un 1^{er} avril et ce n'était pas une farce, le président, le vice-président, et le caissier furent engagés, sitôt après le repas de midi, sur les lieux de l'accident de la télécabine Lioson - Pic-Chaussy, laquelle



décembre était organisée, d'abord en forêt dans les environs de Lausanne, puis à la Cité, la fête de Noël réservée aux membres, parents, collègues, amis et surtout aux enfants. Vin chaud et friandises étaient servis à tous et chaque enfant recevait un petit cornet du Bon Enfant. Un pasteur apportait le message religieux et le produit de la collecte versé à une œuvre de bienfaisance. Une commission touristique fut créée. Elle organisa alors, pour les amoureux de la nature et pour ceux qui ne craignaient pas l'effort, diverses courses en haute montagne.

L'activité du comité ne se borna pas exclusivement à ce qui précède. Conformément aux statuts, il se mit à la recherche d'un éventuel chalet. Une vingtaine de bâtiments furent visités, sans succès à cause des prix trop élevés ou de leur mauvaise situation. Cela à la Lécherette, la Brayé, Glutières s/Ollon, La Comballaz, Les

venait de dérailler. Heureusement, il n'y eut aucune victime, mais la discussion pour l'achat du chalet visité fut remise à plus tard. Et pour une autre raison, cette transaction échoua.

Fort de l'état des finances du club qui s'améliorait au fil des ans, ceci grâce au caissier qui n'accordait aucune indemnité à la commission du chalet, dont il faisait lui-même partie, il fut décidé d'acheter un terrain. Celui-ci, d'une superficie de 3000 m², sis au lieu dit «Plan Morier», commune d'Ormont-dessus, soit à proximité immédiate du chalet actuel, fut acquis pour le prix de Fr. 8'000.-. Cet achat, contesté par certains, fut une réelle aubaine puisque maintenant, selon l'estimation des A. F., il vaut Fr. 90'000.-. Cette valeur servit du reste à garantir une partie de l'hypothèque contractée pour l'achat et l'aménagement de l'actuel bâtiment.

Il faut relever que le premier comité était composé comme suit :

Pierre JAQUIER	Président
André PERNET	Vice-président
Philippe CHAPALAY	Secrétaire
Aymon FAVRE	Caissier

Jusqu'en 1986, 3 présidents se sont succédé à la tête du groupement :

Pierre JAQUIER	1956 - 1967
André PERNET	1967 - 1979
Robert REUSSER	1979 - 1986

Suite à l'affiliation du Ski-Club à la FSS et l'ARRCS, les patrouilleurs participèrent à divers concours en Italie et en Allemagne où ils firent honneur à nos couleurs.

Pour marquer l'inauguration de notre chalet de Vers-l'Eglise, en 1992, les présidents Pierre Jaquier et André Pernet, malheureusement trop tôt disparus, ont relaté avec fidélité la vie du club, dès sa naissance.

Afin d'honorer leur mémoire et de compléter leur texte, nous pouvons préciser qu'une cinquantaine de membres ont représenté l'association lors d'épreuves dans notre pays et à l'étranger. Ces compétitions ont eu pour cadre les Championnats suisses de police, les Concours d'armée, le Trophée du Muveran, la Patrouille des glaciers et les Championnats d'Europe, entre autres. Les titres, les challenges et les médailles ne se comptent plus. A ce sujet, le SCGV a toujours été très sensible aux témoignages d'amitié qui lui sont parvenus.

La rétrospective dressée par nos deux ex-dirigeants s'arrête à l'acquisition d'un terrain de 3'000 m², dans les années 1970, au lieu dit «Plan Morier», commune d'Ormont-Dessus. Cette intéressante opération marqua l'aboutissement de leur mandat. Elle a d'ailleurs contribué, avec les fonds propres, à engager les transactions permettant l'achat, en décembre 1987, de notre chalet de Vers-l'Eglise.

En automne 1986, après avoir envisagé de passer la main à des forces jeunes, le comité a vu sa volonté se concrétiser lors de l'assemblée générale de fin d'année, avec l'arrivée de trois candidats de valeur, Georges

Favre, Robert Trachsel et Michel Freymond, respectivement élus président, secrétaire et membre adjoint. Avec l'appui de Pierre Duc, vice-président, et de Michel Gobet, caissier, cette nouvelle équipe eut la sagesse de s'entourer de collaborateurs compétents et disponibles, ce qui a marqué un tournant décisif pour l'avenir du club. Tous se sont rapidement mis au travail, pour réaliser les projets en cours, à l'aube du XXI^{ème} siècle, à savoir :

- obtenir et transformer un chalet
- créer un terrain de sport
- aménager une place de parc
- construire un chemin goudronné donnant accès au bâtiment facilitant le dépôt des bagages et des provisions.

Enfin, c'est grâce à une information d'André Pernet, lequel disposait d'un droit de préemption, que les démarches en vue de l'achat de notre propriété actuelle ont pu aboutir. Le hasard voulut aussi que notre chalet soit situé à proximité immédiate du terrain acquis quelques années auparavant.

Bénéficiant d'un élan de solidarité inespéré, le comité donna la priorité à ces quatre objectifs, si bien que la cérémonie d'inauguration, agendée au 27 juin 1992, connut un succès réjouissant et mérité qui lui donna raison. Il est vrai que ces réalisations ont contribué à la réputation du chef-lieu, qui n'a cessé de se développer. Mais il faut savoir que les premiers occupants, quelque 50 écoliers vaudois, ont été accueillis le 22 janvier 1990, soit seulement 7 mois après le début d'importants travaux de rénovation. La période intermédiaire fut consacrée à différents aménagements bénévoles, sans que l'exploitation des lieux soit perturbée. A l'heure actuelle, le chalet peut recevoir 60 locataires. Un surveillant veille en permanence à leur confort et à leur bien-être et une attention particulière est portée à la réception des familles et des résidents.

Quelques projets ont malheureusement été abandonnés pour des raisons financières, notamment celui de bâtir une salle de conférence modulable. En revanche, un barbecue de belle dimension a vu le jour.

Disposant dès lors d'infrastructures modernes, fonctionnelles et conformes au bon déroulement de ses activités, le SCGV a organisé des camps à ski, sorties touristiques en montagne, concours internes et sapin de Noël. Dans la foulée, il a complété son programme par des semaines de vacances hivernales, réservées en priorité aux enfants de ses membres. Dans le but d'équilibrer au mieux son budget, il a encore mis sur pied un loto, qui se déroule chaque année, à la Salle des Cantons de Lausanne-Gare.

Ce changement d'orientation, lié aux améliorations souhaitées par la jeune génération, a retenu l'attention de la Commission sportive de la police cantonale, appelée à récompenser un candidat ayant apporté



une contribution directe au renom de la gendarmerie vaudoise. Pour sa 30^e édition, le challenge du mérite sportif 1993 a été attribué au SCGV et remis au Président Georges Favre, à l'occasion de la Journée sportive, au Mont-sur-Lausanne. Une mention particulière, saluant l'ensemble de ses œuvres, lui a été dédié à titre d'exemple.

Pour mémoire, nous avons célébré le 40^{ème} anniversaire du club le 27 septembre 1997, avec une année de retard, afin de ne pas concurrencer le «hockey-club Police cantonale», qui organisait les Championnats suisses en 1996. Cette petite entorse à la coutume nous a, hélas, privés de nos deux premiers dirigeants, décédés les 22 novembre 1996 et 24 mai 1997. De bien pénibles souvenirs, n'ayant cependant pas remis en cause les réjouissances, qui se sont déroulées

au chalet de Vers-l'Eglise, dans l'allégresse générale des organisateurs et des participants.

Aujourd'hui, pour fêter cette page importante de la vie du «Ski-Club Gendarmerie Vaudoise», nous nous préparons à fêter son 50^{ème} anniversaire, d'ores et déjà fixé au **samedi 10 juin 2006, à la Maison des Congrès, aux Diablerets.**

Ce rendez-vous permettra à toutes celles et ceux qui sont, ou ont été liés au club et à ses activités, de se retrouver et de fraterniser en évoquant 50 ans d'histoire et les innombrables souvenirs qui s'y rapportent.

A noter que trois nouveaux présidents ont succédé à ceux mentionnés dans l'historique :

Georges FAVRE	1986 - 1997
Marcel JAQUIER	1997 - 2004
Raymond VAUTHY	2004 -

Le comité d'organisation

Le Comité d'organisation du 50^{ème} anniversaire est à la recherche de souvenirs, de photos ou de Trophée en vue d'agréablement une exposition lors de la fête du 10 juin 2006. Pour toutes informations relatives à cette manifestation, vous pouvez vous adresser au Président du SCGV, Raymond Vauthy, Centre Blécherette, 1014 Lausanne, 021 644 44 44

Un juste

L'histoire

Dans la nuit du 11 au 12 mars 1938, l'Allemagne envahit l'Autriche. Ceux qui se sentent menacés, notamment les Juifs, s'efforcent de fuir. Les nazis ne s'y opposent pas, à condition que les intéressés n'emportent pas leurs biens. Un quotidien du Vorarlberg écrit: «Le grand exode est vu d'un très bon œil par la population fidèle et patriote». Le bureau pour l'émigration juive à Vienne, dirigé par Adolf Eichmann, traite jusqu'à 1000 demandes par jour. La Suisse ne considère pas les réfugiés juifs comme des politiques. Elle les incite à retourner d'où ils viennent. Le 1^{er} avril, le Conseil fédéral introduit l'obligation du visa pour les Autrichiens. Cependant, avant l'été, les renvois sont rares.

Paul-Ernst Grüninger

Né en 1891 à Saint-Gall, il devient, sans grande conviction, instituteur. En 1919, il entre dans la police cantonale. En 1938, il en est le Commandant. En août, les autorités allemandes poussent massivement les Juifs vers la frontière suisse. Le 17, à l'invitation de Heinrich Rothmund, responsable de la division de police au Département fédéral, une conférence des directeurs cantonaux de police a lieu à Berne. Grüninger y participe au côté de son chef, le Conseiller d'Etat socialiste Valentin Keel. A la question: «Ne pouvons-nous pas améliorer l'étanchéité de nos frontières?», Grüninger rétorque: «Pour de simples raisons humanitaires, il est impossible de renvoyer les réfugiés (...) Si nous les refoisons, ils reviennent «au noir» et deviennent incontrôlables. Il est impossible de fermer hermétiquement les frontières».

La frontière se ferme

Sur décision du Conseil fédéral la frontière est fermée le 19 août. La misère des candidats à l'asile est pourtant flagrante. Grüninger se considère comme mandaté par son supérieur pour appliquer librement les directives fédérales, il n'est pas seul. Un employé de l'agence consulaire de Bregenz fait passer des Juifs en les prenant dans sa propre voiture. Comme il est connu des douaniers, on le laisse passer avec ses passagers. Muté à Amsterdam, il récidive en 1942, en distribuant généreusement des papiers d'identité suisses à des Juifs hollandais. Le consul de Suisse à Vienne avoue avoir délivré 500 visas pour des raisons humanitaires. A Bâle, il arrive aussi qu'on contrevienne à l'ordonnance fédérale.

Désobéissance

A la fin de l'année, l'Allemagne change de politique. Elle empêche maintenant le passage illégal par le Rheintal. L'action du capitaine Grüninger revêt trois formes: il ferme les yeux sur les entrées illégales, il entreprend des démarches pour un accueil en bonne et due forme, il modifie - donc falsifie - les documents. Il appose une date d'entrée antérieure au 18 août sur les papiers qu'il délivre. Dans un autre cas, il envoie une citation à comparaître, dans son bureau de Saint-Gall, à un couple auquel le visa avait été refusé. La citation servira de document d'entrée.

Les choses se savent rapidement. Des réfugiés parlent. La police fédérale a des indicateurs. Des organisations d'extrême-droite veillent. Fait plus grave, il semble que des Juifs eux-mêmes alertent Berne. Il faut dire que l'administration fédérale fait payer tous les frais des réfugiés juifs à leurs coreligionnaires établis en Suisse. En décembre, le comité central d'entraide juive constate que, malgré les dons américains qui couvrent le tiers des dépenses, les possibilités de la communauté ont atteint leurs limites. Le responsable saint-gallois, Sidney Dreifuss, manifestement dépassé, trouve la police locale «trop ouverte» face aux «éléments indésirables».

Prévenu, inculpé, condamné

Le Conseiller d'Etat Keel doit se justifier et ouvre une enquête. Celle-ci confirme les soupçons: «Paul Grüninger ne sait pas dire non». Le 3 avril 1939, il est interdit de bureau. Dès lors, il est «filé» par des policiers, son courrier et son téléphone surveillés. Les accusations les plus grotesques circulent. Elles parlent de corruption, pression sur des réfugiées pour obtenir leurs faveurs, et même sympathies nazies. Valentin Keel qui, jusqu'alors, a protégé Grüninger, le désavoue.

Le procès a lieu en 1940: Paul Grüninger est condamné à une amende de 300 francs et à la plus grande partie des frais, pour violation du devoir de fonction. La peine, en soi, n'est pas lourde. Cependant, il reste la condamnation morale et une situation économique très précaire. Grüninger vit désormais d'emplois occasionnels. C'est à titre intérimaire, dans les années 50, qu'il est de nouveau autorisé à enseigner.

Pendant 30 ans, les efforts pour sa réhabilitation échouent. Toutefois, les témoignages de ceux qu'il avait sauvés se multiplient. Le Conseil d'Etat lui écrit en 1970 pour lui «témoigner ouvertement sa reconnaissance pour son attitude humaine». Mais il n'est pas question de lui accorder une indemnité. En revanche, Israël lui décerna en 1971 la médaille des Justes et plusieurs arbres furent plantés en son honneur.

Réhabilitation

En 1971, parce qu'il avait mis en application, en sauvant 3'600 Juifs, cette phrase du prophète Esaïe (LVI, 5) «...je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs une place et un nom...qui ne périra pas»; son nom est inscrit dans la salle des Noms au mémorial de Yad Vashem, à Jérusalem.

Il mourut en 1972 et ce n'est que dans les années 1990 que sa mémoire a été pleinement réhabilitée. Il n'est pas possible de connaître le nombre des personnes qu'il a sauvées. Selon Dreifuss, 135 à 170 questionnaires auraient été «retouchés».

Le 14 février 2000, le Conseil National vote une motion de Paul Rechsteiner qui vise à gracier les personnes condamnées pour avoir fait entrer illégalement des Juifs ou pour avoir combattu le nazisme et le fascisme.

Contestation et polémique

L'écrivain israélien Shraga Elam, dans un ouvrage en 2003, proférait de graves accusations contre le Commandant Paul Grüninger, le traitant de policier corrompu au service des nazis. Urs Rauber, journaliste de la NZZ, a fait l'éloge de cet ouvrage, au grand dam des défenseurs de Paul Grüninger.

Notons que M. Shraga Elam, israélien de 57 ans, vit librement en Suisse depuis 25 ans et qu'aucune barrière de sécurité n'a été érigée dans notre pays afin d'empêcher son entrée!!

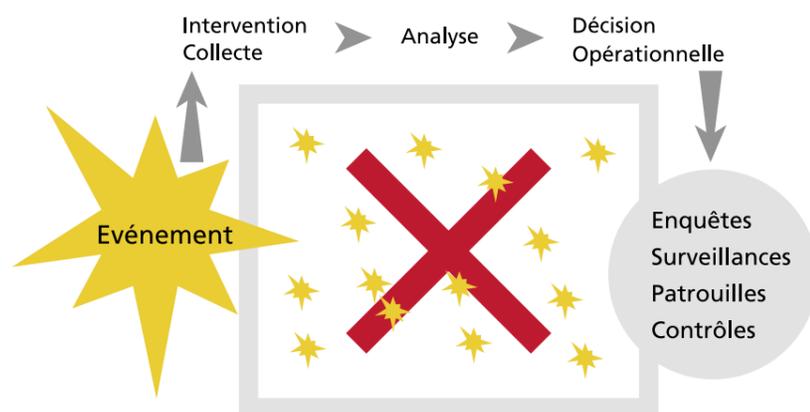
Jean-Philippe Narindal

La BAAC

(Brigade d'appui, d'analyse et de coordination)
et ses deux divisions



Cela se passe dans une grande localité de notre canton



Activités de la Coordination judiciaire

Maîtriser l'information et les nouvelles technologies

La division Coordination judiciaire
«Madame, vous avez perdu un billet». Surprise, cette grand-maman détourne son attention. Tout se passe alors très vite: la carte bancaire est dérobée. Des retraits d'argent sont effectués dans les minutes qui suivent, par ces délinquants qui ont, au préalable, mémorisé le code secret composé par la victime.

D'autres délits similaires ont-ils été commis dans le canton de Vaud, dans d'autres cantons, voire en France voisine? A-t-on déjà arrêté dans le passé des malfaiteurs utilisant le même mode opératoire?

En parallèle à ces questions, il y a lieu de sensibiliser les forces de police à ce phénomène délictueux, de fournir les indications nécessaires à la mise sur pied de surveillances des lieux à risque, de diffuser l'information et les images et d'appuyer les inspecteurs chargés de l'enquête.

Ces tâches font partie des missions dont est chargé le personnel de la Coordination judiciaire de la police de sûreté vaudoise.

Création de la Coordination judiciaire
Début 1990, l'État-major de la Police cantonale vaudoise décide de créer une unité chargée de «détecter les phénomènes criminels et de proposer des mesures pour les combattre».

4 inspecteurs chevronnés, rejoints en 1997 par un spécialiste de l'Institut de Police Scientifique de l'Université de Lausanne, s'attellent à cette mission.

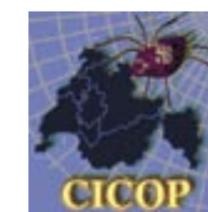
Activités de la Coordination judiciaire
La figure ci-contre illustre le «cycle du renseignement», dans lequel la Coordination judiciaire a son rôle à jouer.

Selon ce processus, toutes les informations nécessaires recueillies lors des constats sur les lieux et les plaintes enregistrées dans les postes de police et de gendarmerie sont répertoriées, triées et comparées par les collaborateurs de la Coordi, comme on l'appelle familièrement, afin de:

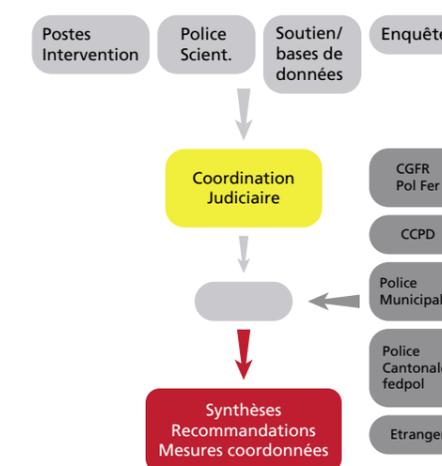
- repérer de nouveaux modes opératoires
- mettre en relation des délits, afin de détecter l'activité sérielle de malfaiteurs
- reconnaître le mode opératoire d'un malfaiteur connu
- recommander des opérations de police comme des patrouilles, des surveillances ou des directions d'enquêtes

C'est ainsi que l'on a vu apparaître de nouveaux types de délinquance, engendrés par les mouvements migratoires en Europe de l'Ouest, suite à la chute du Mur de Berlin et du Rideau de fer.

Coopération intercantonale: le CICOP



La mise en évidence de l'activité de malfaiteurs très mobiles nécessitait d'intensifier les échanges d'informations avec les autres polices concernées. Ainsi, dès 1994, les cantons romands, Berne et Tessin se regroupaient pour permettre à une petite équipe de se rencontrer et de définir des méthodes communes d'analyse des informations. Le Concept Intercantonal de Coordination Opérationnelle et Préventive (CICOP) débutait ainsi son activité. Suivant ce modèle, de tels centres régionaux d'analyse ont également été créés en Suisse alémanique.



Cette coopération a beaucoup évolué avec les nouveaux moyens électroniques, comme les bases de données ou les systèmes de messageries qui favorisent la communication des informations. Ainsi, l'augmentation incroyable de la quantité de données à exploiter nécessite d'adapter sans cesse les méthodes. Ces nouveaux développements concernent en particulier le traitement des données provenant des téléphones portables.



Châteaux Vaudois

Entre murailles et donjons; laissez-vous tenter par un voyage dans le temps

Douze châteaux visitables, une centaine de tours et de ruines, autant de châteaux privés: le canton de Vaud recèle des trésors souvent injustement oubliés.

Le Château de Nyon ouvrira ses portes au mois de mai après six ans de travaux, c'est pour nous l'occasion de faire le point sur les richesses du patrimoine vaudois en rappelant ci-dessous les dix châteaux les plus visités.

Château de Chillon

L'un des monuments les plus beaux de Suisse et les plus visités d'Europe. Résidence jadis des comtes de Savoie, cet impressionnant château-fort du bord du Léman a vu défiler de nombreux personnages historiques, un des plus célèbres restant l'écrivain Lord Byron qui, sur un épisode lié à l'emprisonnement de Bonivard au XVI^e s., composa l'illustre poème «Le prisonnier de Chillon». Tél. 021 966 89 10

Château d'Aigle

Ancien bastion de la Savoie du XIII^e s., le Château d'Aigle abrite aujourd'hui le Musée de la vigne et du vin ainsi que des étiquettes de vins. Tél. 024 466 21 30

Château d'Oron

Forteresse de la fin du XII^e s., appartenant à la noble famille des sires d'Oron, puis du comte de Gruyères, avant d'être, dès 1557, la résidence des baillis de Leurs Excellences de Berne. Propriété de l'Association pour la Conservation du Château d'Oron depuis 1936, le château est

depuis plus de 50 ans un haut-lieu de réception et de gastronomie. On peut y visiter également un appartement bourgeois du XVIII^e s avec une extraordinaire bibliothèque d'environ 15'000 volumes. Tél. 021 907 90 51

Château de Morges

Habité dès 1286 par Louis de Savoie, ce château sert de Musée Militaire Vaudois, de Musée de l'Artillerie et de Musée Suisse de la Figurine Historique. On y trouve des armes anciennes, des uniformes de soldats suisses au service étranger, un historique de l'armée fédérale, une collection de modèles réduits de l'artillerie suisse des guerres de Bourgogne à nos jours, ainsi que 10'000 miniatures de la collection Raoul Gérard. Tél. 021 316 09 90

Château de Prangins

A été offert à la Confédération par les cantons de Vaud et Genève, afin de devenir un musée national sur l'histoire de la Suisse aux XVIII^e et XIX^e s. Tél. 022 994 88 90



Château de Nyon

Probablement construit à l'emplacement d'une ancienne maison forte des seigneurs de Cossonay-Prangins, le Château de Nyon servit de résidence aux comtes, puis ducs de Savoie de 1293 à 1536, de siège aux autorités bernoises de 1536 à 1798, avant d'être racheté par la Commune de Nyon en 1804. Il abrite depuis 1888, le Musée historique qui conserve une importante collection de porcelaines, produites au XVIII^e s. dans la célèbre manufacture de Nyon.

Les 19 et 20 mai prochains, ce sera la Fête au Château! En effet, il réouvrira ses portes après six ans de fermeture pour des travaux de restauration. Tél. 022 363 82 82

Château de Coppet

Acquis par Necker, le ministre des finances de Louis XVI qui en acheta la baronnie en 1784, Coppet est passé ensuite à ses descendants, dont sa fille, Madame de Staël; qui en fit un haut-lieu de culture baptisé le «Salon de l'Europe». Tout dans ce château respire encore l'atmosphère des grands personnages qui y ont vécu! Tél. 022 776 10 28



Château de La Sarraz

Edifié au XI^e s. par les seigneurs de Grandson, habité pendant neuf siècles par les barons de La Sarraz, puis légué en 1921 à la Société du Musée Romand. On visite dans le château les magnifiques appartements des seigneurs. Dans la grange du château, on trouve aujourd'hui un magnifique musée régional et thématique, le Musée du Cheval. Tél. 021 866 64 23

Château d'Yverdon-les-Bains

Bâti au XIII^e s. par Pierre II, il fut le logement des comtes, puis des ducs de Savoie. Il regroupe maintenant, au cœur de la cité, le Musée Pestalozzi, le Musée Ethnographique, le Musée Préhistorique et Historique ainsi que le Musée Suisse de la Mode. Tél. 024 425 93 10

Château de Grandson

Erigé en 1050 sous Adalbert II, il abrite des salles d'expositions très diverses, notamment les maquettes de la bataille de Grandson (1476) et un Musée de l'Automobile avec, entre autres modèles, la fameuse Rolls-Royce de Greta Garbo. Tél. 024 445 29 26

Les châteaux vaudois où l'on peut organiser des réceptions

Aigle, Chillon, Le Châtelard, Coppet, Daillens, Glérolles, Grandson, La Lance, Oron, Prangins, Romainmôtier, La Sarraz.

Liste non-exhaustive. Pour de plus amples informations: www.swisscastles.ch/Vaud

Fêtes, festivals et événements: pour ne rien manquer ce printemps

11-19 mars 2006

HABITAT-JARDIN, Beaulieu Lausanne
www.habitat-jardin.ch

17-19 mars 2006

LES BRANDONS DE MOUDON
www.brandons.ch

18-19 mars 2006

LES BRANDONS
D'YVERDON-LES-BAINS
www.brandons-yverdon.ch

24-26 mars 2006

PLANÈTE 2 ROUES
Beaulieu Lausanne
www.beaulieu.org

24 mars-1^{er} avril 2006

24^{ÈME} CULLY JAZZ FESTIVAL
www.cullyjazz.ch

25 mars 2006

30 ANS DES PAYSANNES VAUDOISES
St-Prex
www.agirinfo.com

22 avril 2006

LES 20 KM DE LAUSANNE
www.20km.ch

23 avril 2006

SLOWUP, autour du lac de Morat
www.slowup.ch

24-30 avril 2006

VISIONS DU RÉEL
festival international de cinéma
www.visionsdureel.ch

26 avril 2006

ÉTAPE DU TOUR DE ROMANDIE
À PAYERNE
www.letourderomandie.ch

26 avril-1^{er} mai 2006

ARVINIS, salon international du vin
Morges
www.arvinis.ch

28 avril 2006

ARRIVÉE DE LA 3^{ÈME} ÉTAPE DU TOUR
DE ROMANDIE À LEYSIN
www.letourderomandie.ch

30 avril 2006

TOUR DE ROMANDIE, épreuve
contre-la-montre «à travers Lausanne»
www.letourderomandie.ch

6 mai 2006

JOURNÉE DE MISE EN BOUTEILLE
Epeses
www.lepessesentrain.ch

19-20 mai 2006

FÊTE POUR LA RÉOUVERTURE
DU CHÂTEAU DE NYON
www.nyon.ch

20 mai 2006

FOIRE AUX SAVEURS ET SENTEURS
Orbe
www.orbe.ch

1^{er}-4 juin 2006

FÊTE EUROPÉENNE DE LA BIÈRE
Lausanne
www.fetedelabiere.ch

3-5 juin 2006

EUROMINIATURES, Payerne
www.payerne.ch

4 juin 2006

3^{ÈME} CYCLOTOUR DU LÉMAN
au départ de Lausanne
www.cyclotour.ch

Toutes les manifestations par lieu,
date ou thème sont sur le site internet
www.region-du-leman.ch

Office du Tourisme
du Canton de Vaud
Avenue d'Ouchy 60
case postale 164
1000 Lausanne 6

Tél + 41 (0) 21 613 26 26
Fax + 41 (0) 21 613 26 00
www.region-du-leman.ch
info@region-du-leman.ch

CANTON DE VAUD
REGION DU LEMAN

© Studio Patrick Jantet, Office du tourisme vaudois



Le Groupe Mutuel offre des solutions complètes en matière d'assurances aux entreprises et aux particuliers. Contactez-nous! Numéro de téléphone gratuit: 0800 808 848, fax gratuit: 0800 840 839, Internet: www.groupemutuel.ch

Groupe Mutuel
santé[®]
L'assurance maladie

Groupe Mutuel
vie[®]
L'assurance vie

Groupe Mutuel
entreprise[®]
LAA, LPP, indemnité journalière



Nous sommes là pour vous
LONGET POIDS LOURDS



Longet Poids Lourds SA
1847 RENNAZ

sortie autoroute VILLENEUVE

Tél. : 021 960 20 66

Fax : 021 960 43 88

E-mail : longet.pl.scania@bluewin.ch

Scania Assistance Service 0800 55 24 00

 **JEAN** 
PIASIO SA

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS

Rue de Morges 19 / 21 - 1023 CRISSIER
Tél. : 021 / 706 42 00 - Fax : 021 / 706 42 09

Vous avez dit «police»?

La police... ce mot prononcé tous les jours, en des occasions si diverses, est l'un des plus ambigus qui soient. Le philosophe, le juriste, le magistrat, l'enquêteur, l'homme de la rue, tous l'emploient, et dans une acception particulière qui, peut-être, surprendrait les autres. Son étymologie est pourtant bien établie.

Abordons ici la question de l'origine du mot grec Πολιτεία que l'on retrouve dans de nombreux documents consacrés à l'histoire de la police et du droit.

Homère, dans l'Iliade (chant VII) attribue au verbe Πολιζειν le sens original de «construire un mur autour de la ville». Avec Hérodote, apparaît pour la première fois le terme politeia dont est issu le mot actuel dans de nombreuses langues et dont la signification très large englobait l'idée de cité, bourgeoisie, vie et droits des citoyens. Entendue dans ce sens, la police est un ensemble de règles de vie, propres à assurer le fonctionnement harmonieux d'une société, en un mot, une morale.

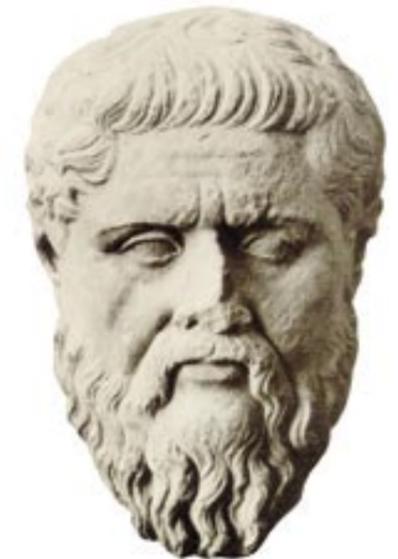
De Xenophon, un élève de Socrate, la notion s'est transmise à Platon, puis à Aristote. Ils l'utilisèrent dans leurs ouvrages de philosophie politique intitulés «politika» «politikos» (Platon) et «politeia» (Aristote).

Platon a, par ailleurs, défini les tâches de la police dans son traité Lois VI, tandis qu'Aristote énumère au chapitre 50 de la Constitution d'Athènes les fonctions des commissaires de police (astynomes et agoranomes).

Par la suite, le terme a pénétré l'Empire romain. Cicéron reprit ainsi la formule utilisée par les philosophes grecs pour l'introduire dans sa propre langue, le latin, où elle est devenue «politia». Contrairement au grec, en latin, il n'y a pas de verbe, mais uniquement un dérivé, adjectif, politicus. Selon Aurelius Ambrosius, évêque et gouverneur de Milan, on utilisait ce mot, dans sa forme tardive, comme signification de «l'ordre étatique».

A la fin du Moyen-Age

Dans la seconde moitié du 15^{ème} siècle, on trouve la forme «pollicie» dans les chancelleries d'Angleterre, alors alliée à la Bourgogne; la preuve existe dans une lettre-patente du Duc Philippe de Bourgogne (1419 - 67).



«Platon a, par ailleurs, défini les tâches de la police dans son traité Lois VI»

Le mot émergea dans les chancelleries allemandes, avec les formes «polletzey» «pullucy» «pollicei» et «pollicey», en relation avec le bon ordre et la bonne direction/gestion/conduite du gouvernement, la sécurité, l'intérêt commun et l'assistance fournie par l'autorité, à l'exception de l'armée. La formulation «pollitzey und regirung» est utilisée pour la première fois en 1464, dans un privilège accordé par l'empereur à la ville de

Nuremberg. En 1472, l'archiduc de Würzburg dédiait à la même cité son Ehebüchlein à la louange, en l'honneur et pour le renforcement de sa police et de son gouvernement [zu lob und ere und sterckung irer pollizey und regimentz].

Le mot recouvrait encore un large ensemble d'idées, signifiant même l'Etat, la constitution et la communauté politique, et pouvait désigner l'activité gouvernementale aussi bien que son but positif.

Puis plus tard...

En 1770, dans l'ouvrage en latin *Institutiones iuris publici Germanici* le célèbre maître de droit public de l'Université de Göttingen, Johann Stephan Pütter (1725 - 1807) écrit: [Politiaie est cura avertendi mala futura; promovendae salutis cura non est proprie politiae] (en français: c'est le devoir de la police de veiller à l'avenir, à éloigner les dangers. La police du bien-être n'est pas son affaire). Cela lui vaut de passer pour le «créateur du concept moderne de police», c'est-à-dire de sa limitation libérale au seul maintien de la sécurité publique.

Les déplacements progressifs qui ont conduit d'une définition socio-éthique de la «policey», au sens de la politique aristotélicienne (bene beateque vivere) et d'un bon ordre fondé sur la paix et le droit, à un concept de police formellement défini comme fonction de l'autorité souveraine, ont fait l'objet de nombreuses analyses.

Les libéraux modérés s'efforçaient de réduire la police à la garantie de la sûreté. Leurs définitions de la police montraient bien quelles réformes paraissaient réalisables avant le tournant politique de 1815 - 1819. L'un d'eux la qualifiait comme suit: «Cette branche de l'autorité publique a pour rôle de prévenir les maux d'origine humaine ou accidentelle menaçant la sécurité des citoyens». Il lui incombait, en cas de réel danger, de rétablir la sûreté intérieure et de juger et punir, selon une procédure accélérée, les violations du droit nées de la négligence, de la malice, de la précipitation, de la sottise, de l'endettement et de la fraude!!!



Aristote

En France, c'est la révolution qui balaya les traditions de l'ancien régime, en abandonnant aux municipalités la presque totalité du pouvoir de police. Ce fut bien vite l'anarchie totale. Il était réservé au Consulat, puis au 1^{er} Empire, de mettre fin aux graves désordres qui n'avaient pas manqué de surgir devant cette carence de l'autorité, par la création du Ministère de la police générale, entre les mains de l'immense personnalité de son chef Joseph Fouché. C'était le véritable début de la police moderne.

Au Royaume-Uni, Samuel Johnson, 1709 - 1784, dans son Dictionnaire de 1755, attribue l'origine du mot police à la France médiévale et le définit dans un sens abstrait comme voulant dire: le règlement est le gouvernement d'une cité ou contrée, en ce qui concerne les habitants.

Un auteur anonyme n'écrivait-il pas dans le *Public Advertiser* en 1763: Le mot police a fait plusieurs tentatives impudentes pour acquérir un statut, mais aussi bien le mot que la chose sont peu compris à Londres; je pense qu'il faudra un temps considérable pour qu'il devienne à la mode; peut-être, par aversion des Français, auxquels ce mot est emprunté!

Cependant, à la fin du 18^{ème} siècle, le mot avait été mis à la mode mais presque toujours dans le sens abstrait de gouvernement local ou, d'une manière imprécise, de politique. Ce n'est qu'après la publication par Patrick Colquhoun, 1745 - 1820, réformateur et magistrat de police, de sa fameuse *Treatise* en 1796, qu'il acquit son usage moderne d'un «corps civil pour maintenir l'ordre public, faire appliquer les règlements, prévenir et punir les infractions au droit et détecter les crimes».

D'autres termes, utilisés dans les pays anglo-saxons.

Connétable

Dérivé du latin *comes stabuli*, maître des écuries, ce fonctionnaire était un officier d'Etat sous les empereurs de Byzance; plus tard, commandant nanti de pouvoirs judiciaires. Il est devenu: **constable**, terme introduit en Angleterre par les Normands. D'après la Magna Charta de 1215, les commandants de châteaux royaux avaient le titre de constable.

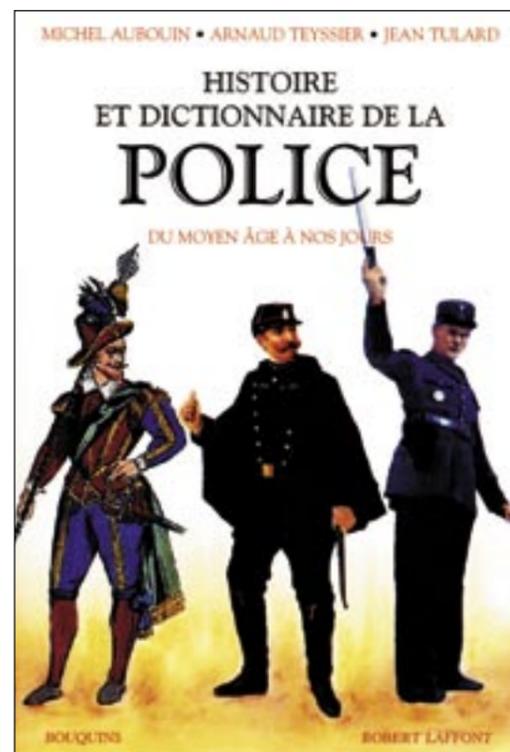
Dans l'histoire d'Angleterre, nous rencontrons, pour la première fois, le terme constable utilisé comme ancêtre du policier moderne dans un rescrit de Henry II, en 1252, requérant tous les citoyens valides de s'armer, pour participer à la poursuite des criminels. Au déclin du système féodal, le constable de paroisse entre en scène et devient le bras de justice, chargé de maintenir l'ordre et de faire respecter la loi. Aujourd'hui encore, lors de la prestation du serment, le policier britannique déclare vouloir servir consciencieusement et fidèlement le Souverain, dans sa fonction de constable.

Sheriff

De shire reeves (baillis de comtés). Fonctionnaires nommés par le roi pour le représenter dans les comtés lesquels présidaient deux fois l'an, une session spéciale et plénière, pour juger les criminels. Aujourd'hui, en Ecosse, le sheriff est le juge principal d'un comté ou district, tandis qu'aux Etats-Unis d'Amérique, c'est un policier.

Bibliographie:

Stolleis, Michael. Geschichte des öffentlichen Rechts in Deutschland, Bd. 1 Reichspublicistik und Polizeiwissenschaft 1600-1800 (Munich, C. H. Beck, 1988)
Wilhelm, Friedrich. Die Polizei im NS-Staat. (Paderborn, F. Schöningh, 1999)
Ascoli, David. The Queen's Peace. (London, Hamish Hamilton, 1979)
Encyclopédie nationale de la police. (Paris, A. Sauret, 1955)
Carrot, Georges. Histoire de la police française. (Paris, J. Tallandier, 1992)



Une histoire de la police

Parfait complément à l'article de Nicholas Margot, une Histoire et dictionnaire de la police a été publié en 2005. Près de 50 spécialistes, de la police, du droit, de l'histoire se sont réunis pour donner naissance à un livre des plus copieux, consacré à la Police française. Mettons-nous à table!

En 1997, un commissaire divisionnaire, historien de l'institution de la police, relève l'absence d'un document complet sur le sujet. Des rédacteurs sont choisis, de même qu'un éditeur. Suite au décès de l'un des auteurs, le projet est relégué dans un tiroir. Alors que M. de Villepain est locataire de la Place Beauvau, siège de l'Intérieur, le projet est relancé et un pavé de plus de 1000 pages voit le jour, durant l'été 2005. Ce sont les Editions Robert Laffont qui le publient dans la collection *Bouquins*. Il s'intitule *Histoire et dictionnaire de la Police du Moyen Age à nos jours*.

La première partie est entièrement consacrée à la création des premiers services de police, à une époque où celle-ci se confond avec la justice. C'est le temps des archers, des baillis, du guet, des sergents du Châtelet. Puis, le système se met en place, les règlements se précisent, des chefs apparaissent. Le premier, Nicolas de La Reynie, premier policier de France en 1667, inaugure son mandat, en liquidant la Cour des miracles: «Les 12 derniers locataires seront pendus!» dit-il. Tout le monde a compris le message et personne ne fut occis. C'est le dernier miracle de la Cour! Dans le même temps, il crée un premier corps de

sapeurs-pompiers. Il édicte des lois touchant la voirie et prend des mesures d'hygiène urbaines. La Reynie s'illustre également dans l'affaire dite des poisons, qui touchait des membres de l'entourage du souverain.

Ce furent ensuite et notamment Vidocq, ancien forçat devenu Chef de la Sûreté, Célestin Hénon, créateur des brigades mobiles ou brigades du Tigre. Sont aussi analysés l'attitude ambiguë des forces de police durant l'occupation allemande, puis son sursaut d'honneur, lorsqu'elle déclenche l'insurrection de la Préfecture, quelques jours avant la Libération de Paris, le 25 août 1944. Et jusqu'à notre époque, où les grandes mobilisations policières et affaires criminelles sont bien connues, si ce n'est dans le détail, dans la mémoire de l'homme de la rue: Mai 68, Mesrine, Action directe, etc....

La deuxième partie du livre est un dictionnaire, où l'on découvre les principaux noms et termes du métier. Les auteurs le précisent bien: on n'y retrouve pas tout. Il eut été impensable de faire tenir, en si peu de pages, un domaine si vaste.

La dernière partie est constituée des annexes, des sources et de la bibliographie, avec des chapitres consacrés notamment à l'organisation actuelle, à l'argot, à la police en littérature, ou au cinéma et à la télévision.

Un journaliste du Monde relevait dans son supplément littéraire du 23 septembre 2005 comment l'arrestation des Templiers dans toute la France, au début du XIV^{ème} siècle, constituait un parfait coup de filet. A cette époque on ne disposait pas des moyens de communication actuels. Seuls, une poignée de Templiers eurent vent du projet et prirent la fuite.

Certes, c'est un document axé avant tout sur la Police française. Le lire permet peut-être de mieux saisir certaines réalités apparaissant dans des séries TV ou de pouvoir être en adéquation avec nos collègues d'Outre-Jura, lors de commissions rogatoires internationales ou de visites de stagiaires.

Jean-Luc AGASSIS

Savatan: l'Académie prend

Deux fois plus d'aspirants, un nouveau directeur, un nouveau chef de la formation, des «mentors» pour aiguiller chacune des cinq classes, d'avantage de branches développées dans le contexte des polices urbaines, l'aménagement d'un tribunal, d'un hôtel et autres scènes d'exercice... l'Académie de police prend son essor.



Les municipalités vaudoises s'étant ralliées à l'Académie, l'école devra faire face à un effectif deux fois plus important: 90 aspirants commenceront leur formation en février contre 48 pour la volée 2005. Pour faire face à la croissance des effectifs, la structure d'encadrement a été renforcée avec la création de nouveaux postes et l'arrivée de responsables émanant de la police de Lausanne: le nouveau directeur, André Etter, était chef formation à l'Ecole des polices municipales et le Plt Pascal Pittet (lire interview page 26), qui devient chef de la formation de l'Académie. Par ailleurs cinq «mentors» prendront sous leurs ailes, chacun une classe d'aspirants. Personnes de référence s'apparentant au «prof de classe», ils possèdent une grande expérience du terrain et pourront renseigner les aspirants sur les aléas du métier, les problèmes rencontrés durant la formation etc. Finalement pour parfaire les qualités physiques

de cette nouvelle volée, un responsable Sport et santé a été nommé: le Brg Christophe Neyroud de la police de Lausanne travaillera sur le site de Savatan à plein temps. Pour le recrutement un concept intégré a été mis en place ces deux dernières années et une campagne ainsi que des tests de sélection communs pour les vaudois auront lieu en 2006.

«Savatan n'est pas en montagne»

Règle d'or: ne jamais demander à un collègue travaillant à l'Académie de Savatan «Alors, pas trop froid sur les hauteurs?». «Nous ne sommes pas à la montagne: la Blécherette est à une altitude plus élevée!» sourit l'Adj. Rolf Stolzenhahn, remplaçant du chef de la formation de base. C'est aussi ce que veut prouver le Plt. Pascal Pittet en incluant dans la formation de nombreux exercices

réalisés conjointement avec les polices de Bex, d'Aigle ou de Monthey. «Le site de l'école est un peu isolé pour certains mais l'apprentissage du métier sera très ancré sur le terrain» souligne-t-il. L'intégration des polices municipales au centre de formation du Chablais implique d'ailleurs le développement des branches spécifiques au contexte des polices urbaines, dont la formation dite «expérientielle».

Durant les semaines «expérientielles» des comédiens seront engagés pour jouer des scènes de violence conjugale, d'agression, etc. dans des lieux publics - en pleine rue, ou éventuellement dans une école, un magasin... - où les autres personnes présentes, sauf les responsables des lieux, ne sont pas au courant qu'il s'agit d'un exercice. «Ça permet de confronter les aspirants aux réactions imprévisibles des témoins qui peuvent diamétralement changer le suivi des procédures, nous sommes ainsi dans un contexte de proche réalité dont l'objectif principal pour les aspirants est d'abord: le savoir être.» explique le Plt Pittet. La scène est filmée. Seul un petit feedback est donné à la fin de la journée. Les aspirants ont ensuite le temps de réfléchir sur leur «performance». A la fin de la semaine, aspirants et encadrement visionnent ensemble les enregistrements. «Cette manière de faire permet d'avoir un œil véritablement critique sur son comportement et les points à améliorer.» note le nouveau chef de la formation de base.

Autre nouveauté 2006 déjà pratiquée depuis quelques années par les polices municipales: la possibilité pour les aspirants de faire, en plus des 9 semaines au sein de leurs corps de police respectifs, une semaine dans un lieu social, un home pour personnes âgées, une institution spécialisée etc. Ce que l'on nomme travail d'intérêt public. «C'est une excellente expérience, note le Plt Pittet. C'est une possibilité unique pour un policier

de l'ampleur



de voir l'envers du décor des personnes en difficulté.» Le choix de prendre cette option ou non revient aux polices.

Par ailleurs Savatan possède un atout unique en Suisse pour ancrer les exercices de mises en situation dès le début de la formation: les nombreuses scènes d'exercice construites dans les casernes souterraines dont certaines serviront pour la première fois cette année comme un magasin, une boîte de nuit, une banque, un tribunal.



Finalement, il sera poursuivi un accent particulier dans le domaine de la formation en psychologie policière et en éthique droits de l'homme. «Cette dernière matière est en perpétuel développement ces dernières années» explique le Plt Pascal Pittet. Elle s'articule autour de la confrontation des valeurs institutionnelles et personnelles. Par exemple lorsqu'un agent effectue une mission de maintien de l'ordre dans une manifestation. En uniforme, il est tenu de suivre les ordres, or il peut arriver qu'il adhère personnellement à la cause pour laquelle les gens manifestent. Il peut être amené à se demander, «Mais qu'est-ce que je fais là habillé en policier?», Là il demeure essentiel que le collaborateur prenne conscience de la valeur prioritaire de l'institution. Au cours de la carrière il faut à de nombreuses reprises faire appel au bon sens pour affiner nos cas de conscience. Mais il peut arriver également l'inverse: que dans une situation particulière les règles ne soient plus logiques et peuvent être en partie remises en cause.»

Incertitude pour l'avenir: quel statut pour les policiers qui s'engagent à être formateurs?

Quant au brevet fédéral, but ultime de toute nouvelle volée, il est encore en pleine mutation jusqu'en 2008 en tout cas. Pour l'instant: exit les examens répartis sur toute l'année. Seule l'assermentation intermédiaire marque le droit de porter une arme suite à un test de tir. Pour l'évaluation finale, les exigences sont définies mais les questions peuvent être modulées selon les spécificités du lieu où l'examen est passé. Elles doivent cependant être validées par une commission au niveau national. D'après les

exigences du concept de formation suisse, les écoles de police ne sont pas tenues de donner d'avantage d'heures spécifiques pour les aspirants de la police de sûreté que les 134 heures communes prévues au programme. Savatan maintient toutefois une formation spécifique qui porte un quota global de formation judiciaire d'env 200 heures supplémentaires pour les aspirants sûreté. Cette adéquation est possible dans la mesure où aspirants sûreté et gendarmes ou policiers suivent une formation propre à leur spécificité (Judiciaire-circulation). Gendarmes et agents de police passeront le même examen, alors que pour les membres de la police de sûreté, les questions de circulation seront remplacées par une partie enquête et audition. Vaut-on vers une formation identique pour tous les policiers: gendarmes et inspecteurs? «Peut-être» note le Plt Pittet, «ce n'est pas encore défini mais d'ici 2008 il se pourrait qu'une formation de base unique de policier soit donnée avec ensuite des spécialisations dont celle de la sûreté.» Reste encore pas mal de questions ouvertes aussi concernant le statut des enseignants et du personnel de la direction de l'Académie de police. Si cette dernière devient une fondation, les employés seront-ils encore «policiers»? Et si oui, de quel corps de police? Finalement le but serait de permettre une rotation tous les deux-trois ans du personnel enseignant afin que ceux-ci ne perdent pas le contact avec le terrain. «Mais dans ce contexte le système de promotion des collaborateurs de Savatan n'est pas non plus très clair.»

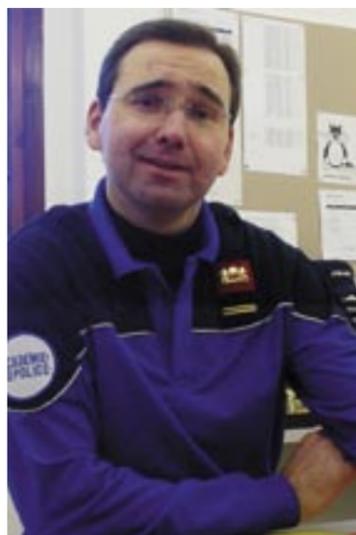
Interview du Plt Pascal Pittet

« L'école est en pleine expansion, ça me booste! »

Responsable de la formation de base à l'Académie de Savatan depuis novembre dernier, le Plt Pascal Pittet, de la police de Lausanne n'est pas novice en matière d'école de police. Avant que la Ville ne se retire du projet en 2005, il participait à Synersec, le projet de recherche de synergie en matière de sécurité. Retourné une petite année pour le développement du Brevet fédéral des policiers lausannois dans le cadre de l'EPMV (école des polices municipales vaudoises), le voilà à Savatan, dans les starting blocks avant d'accueillir la nouvelle volée en mars.

Quelles ont été vos motivations pour reprendre ce poste?

C'est un challenge, tout ou presque est à construire. En plus je connais tout le monde, je sais avec qui je vais travailler. Il y a aussi un aspect développement du site très intéressant, notamment par la construction, unique en Suisse de scènes d'exercices dans les anciennes casernes souterraines de l'armée. L'intérêt pour moi est aussi de rester au contact de l'événementiel, de participer à certains exercices, d'échanger avec les collègues de différents horizons...



Un «lausannois» à la tête de la formation des polices vaudoises et valaisannes: c'est pas banal...

L'image de la police cantonale vaudoise comme une police fermée, qui collabore peu est erronée en tous les cas en ce qui me concerne. J'ai toujours été bien accueilli. Pour le projet Synersec je travaillais dans les locaux des services généraux avec une ouverture que j'ai particulièrement appréciée. Je pense que de par ma fonction de policier municipal, je vais aussi pouvoir apporter une expertise du travail en milieu urbain.

Quel a été votre parcours au sein de la police de Lausanne avant d'arriver ici comme chef de la formation?

J'ai commencé l'école des polices municipales vaudoises à 16 ans, puis je suis resté sept ans à Police secours. A 25, je me suis perfectionné et j'ai intégré le groupe d'interventions. Puis je me suis orienté vers la police judiciaire en 1992, à la brigade de la jeunesse où je suis resté sept ou huit ans. Je m'occupais de prévention des délits auprès des enfants des classes lausannoises de 6 et 8^{ème} années, avec en parallèle des enquêtes. En 1998, j'ai gagné le concours officier qui m'a permis d'accéder à d'autres fonctions. La sélection était basée sur six mois de préparation intense où il fallait se renseigner par soi-même, et intégrer énormément de matière. En tant qu'officier, je suis retourné à police secours. J'avais environ 35 collaborateurs sous mes ordres, et

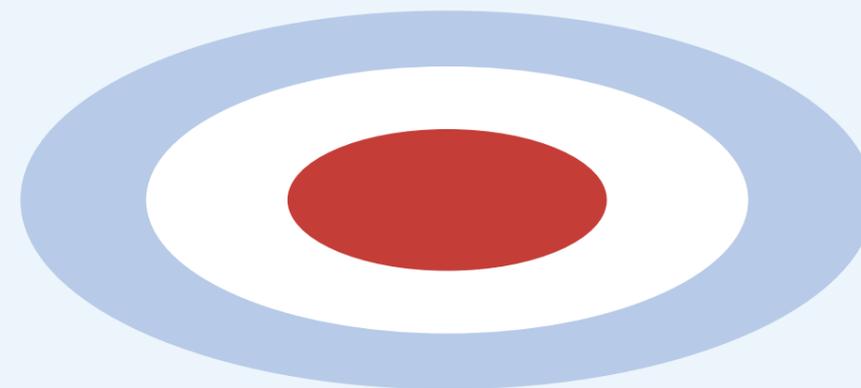
je travaillais une grande partie du temps sur le terrain avec eux. Finalement en 2003, le commandant de la police municipale m'a demandé si j'étais intéressé par le projet Synersec et notamment: la fusion des formations d'aspirants pour les polices vaudoises et valaisannes. J'ai accepté et intégré la cellule de conduite de projet et j'en ai pris la responsabilité en 2004 en partenariat avec M^{me} Bressoud. Puis Lausanne s'est retirée du projet et je suis retourné dans le cadre de mon Corps de police. Finalement depuis que la Ville a intégré l'idée d'envoyer ses agents en formation à Savatan, me voilà chef de la formation dès la prochaine volée.

Qu'est-ce qui vous a motivé à entrer à l'école de police à 16 ans?

A 16 ans je visais l'aspect du sport qui était nettement pratiqué en parallèle des activités théoriques. Tous les vendredis étaient consacrés à l'activité physique. En parallèle cet apprentissage nous permettait de faire une formation commerciale. Je suis très satisfait de ma formation, mais si c'était à refaire, je ferais autre chose avant de faire l'école de police car il manque un lien avec la vie active en général lorsqu'on intègre la police à 16 ans.

Quelle serait pour vous l'école de police idéale?

Une formation intégrant les problématiques sociales; nous sommes en chemin. Il faudra aller les chercher: au travers d'excursions, de mise en situation sur le terrain, de mise en pratique pour que nos jeunes policiers soient en adéquation avec les réalités du terrain.

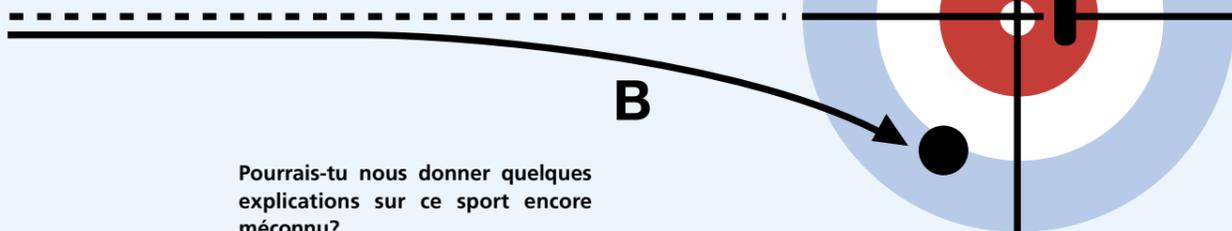


Son terrain de jeu: la Glace!

(Alors ne lui jetez pas la pierre...)

Voilà déjà quelques années, qu'entre septembre et avril, Carine Mattille, photographe à l'identité judiciaire, s'adonne à sa grande passion, le curling. Un entraînement par-ci, un match par-là, c'est tous les soirs et la plupart de ses week-ends que Carine et ses coéquipières de l'équipe de Baden Regio (AG), consacrent à parfaire leur jeu en parcourant la Suisse et quelques pays nordiques, afin d'y rencontrer les meilleures équipes du moment.

A = Balais (point visé)
B = Trajectoire de la pierre



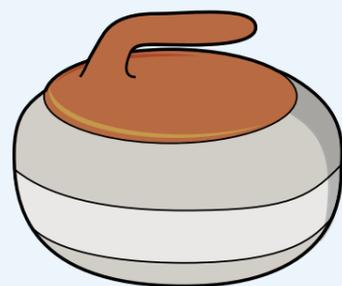
Pourrais-tu nous donner quelques explications sur ce sport encore méconnu?

Né en Ecosse, le curling est la pétanque des glaces. On le nomme curling parce que la pierre, après le lâcher, tourne sur elle-même autour d'un axe perpendiculaire et atteint son but en décrivant une courbe. La précision et le dosage au lâcher sont décisifs pour la réussite du coup.

On joue sur un rink (ou piste) long de 42.07 mètres et large de 4.28 mètres, pourvu à chaque extrémité de deux dessins identiques appelés: maison ou cible.

On appelle «Hack» l'appuie-pied qui est fixé dans la glace et qui est utilisé lors du lancer de la pierre. Puis les limites du jeu sont marquées par la «Back line» et la «Hog line».

La pierre lancée est en granit et pèse entre 19 et 20 kg. Elle glisse uniquement sur un cercle meulé et poli comparable au dos d'une assiette.

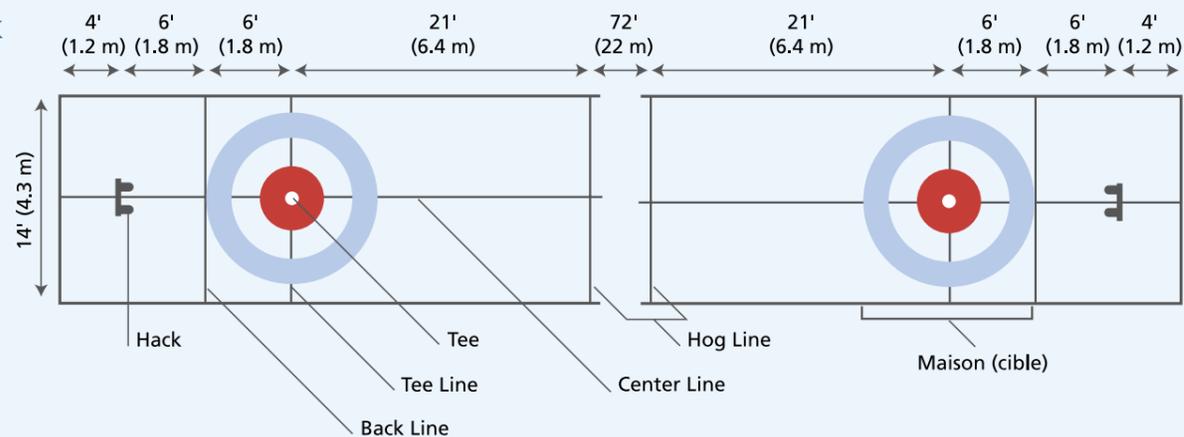


Les balais ressemblent à des balais-brosses dont les poils ont été remplacés par un tissu synthétique.

En général, un match dure environ 2 heures. Il est composé de 8 à 10 parties ou «end», opposant 2 équipes de 4 joueurs. Chaque team dispose de 8 pierres par partie et chaque joueur lance, à tour de rôle, 2 pierres alternant à chaque lancé avec l'équipe adverse.

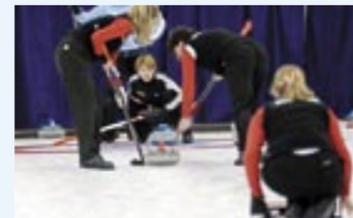
Chaque joueur a une place bien définie dans l'équipe. La composition de celle-ci elle est annoncée aux arbitres avant le début de la partie et ne peut pas changer en cours de end. Le N° 1 joue les 2 premières pierres, le N° 2 les 2 suivantes, le N° 3 les 2 d'après et le N° 4, appelé skip ou capitaine, se charge de jouer les 2 dernières pierres.

UN RINK



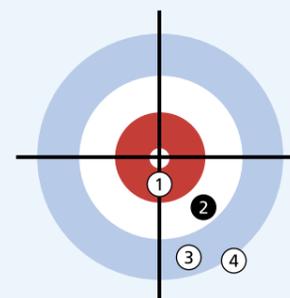
Lors de chaque lancé, toute l'équipe a un rôle actif dans la réussite du point, soit en balayant ou en donnant des directives à ses coéquipiers.

Le balayage sert à maintenir la trajectoire d'une pierre et à augmenter sa vitesse. On peut ainsi gagner jusqu'à 2 mètres avec un bon balayage.



Le but du jeu est de placer le maximum de pierres le plus près du centre de la cible et d'empêcher le team adverse d'y parvenir. Les points se comptent comme à la pétanque. La ou les pierres de l'équipe la plus proche du centre marquent autant de points qu'il y a de pierres à condition qu'elles ne soient pas coupées par une pierre adverse.

Des trois pierres blanches (1,3,4), une seule compte. La pierre noire (2) est en meilleure position que les autres pierres blanches. Le team «blanc» marque une pierre dans cette partie.



Comment as-tu découvert le curling et pourquoi ce sport?

J'ai débuté, grâce à l'école et aux sports à option. Je me suis inscrite au club junior de Lausanne et depuis lors je n'ai plus décroché. Une réelle fascination de la glace est née!

Pourquoi ce sport? Pour ne pas faire comme tout le monde. Non, simplement parce qu'il réunit tout ce que je recherche: la technique qu'il faut sans cesse entraîner pour que le mouvement du lancer de la pierre et du lâcher soit le plus parfait possible, la tactique qu'il faut déployer, tel un joueur d'échecs, l'affût de nouvelles stratégies et l'esprit d'équipe si importants à la concrétisation du tout. Ajoutons à tout cela une ambiance géniale et le tour est joué!



Quels sont tes meilleurs souvenirs?

Alors là, ils sont nombreux! Mais vivre 2 championnats du monde au Canada, l'un en juniors à Thunder Bay en 98 et le second en 2003, en élite dames à Winnipeg, restent des expériences inoubliables!

C'était énorme. J'ai vécu sur une autre planète durant ces deux manifestations! Là-bas, le curling est le 2^{ème} sport national après le hockey. Les patinoires ou, devrais-je dire, les stades sont pleins à craquer et les gens admirent en connaisseurs.

De plus l'atmosphère qui règne au sein de ce sport est grandiose. L'esprit de convivialité et de fair-play est toujours présent! D'ailleurs, le gagnant d'une partie offre toujours le verre au perdant, même dans les plus hauts niveaux.

L'argent ne faisant pas encore partie du jeu, le curling garde un charme tout particulier, avec de vraies valeurs sportives.

Tous ces moments vécus et l'expérience acquise me font avancer et me motive à vouloir saison après saison, les atteindre à nouveau!

Tes objectifs pour ces prochaines années?

C'est ma 2^{ème} saison au sein de l'équipe de Baden Regio. L'année dernière nous avons fini 3^{ème} aux championnats suisses, ce qui couronnait une superbe saison; malheureusement cette 3^{ème} place ne nous a pas permis de jouer les qualifications pour les JO 2006 à Turin. Pas facile à digérer quand on passe 4 ans à préparer une éventuelle qualification. Notre déception passée, nous nous sommes remises à l'ouvrage et nous pensons déjà à 2010!



Notre première étape est de décrocher, une fois, dans cet intervalle de 4 ans, le titre de championne suisse. Cela nous permettra de prendre part aux qualifications pour les JO de Vancouver. On devra ensuite gagner ces qualifications qui regrouperont les teams champions durant ces 4 années.

A l'heure où vous lirez ces quelques lignes la première étape sera peut-être déjà accomplie! Les championnats suisses se dérouleront à Berne du 4 au 11 mars 06.

Ta conclusion?

Une fois pour toute, OUI c'est propre chez moi, mais j'ai quand même opter pour l'aspirateur !!! Rire...